



MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 mars 2025
N° 11

OBJET : Demande de subvention – Révision du toit de la Mairie.

Date de la convocation :
24/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le jeudi 27 mars 2025, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire, en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame, BIFERALI Martine, 3eme adjointe au Maire de COGGIA.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur COGGIA François.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Madame ANDREÏ Brigitte, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Nombre de membres
présents : 07

Nombre de votants : 12

Absents représentés : Monsieur AMPART Jean-Claude donne pouvoir à Madame ALFONSI Noëlle, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur RAFFALI Louis donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Madame AIUTI Dominique donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur Passalacqua Jean-Louis.

Quorum : 08

Secrétaire de séance :

S'agissant d'une re convocation, le quorum n'est pas requis et le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Monsieur COGGIA
François

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250327-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président expose que suite aux nombreux évènements climatiques la dégradation du toit de la Mairie nécessite une révision, ainsi que l'installation de nouvelles gouttières, l'entreprise 2M CONSTRUCTION à été consultée afin de réaliser un devis0 Il se chiffre à la somme de 19 350,00 euros HT.

Le Président présente le plan de financement suivant :

- CDC : 15 480 ,00euros HT 80%
- Commune : 3870,00 euros HT 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 12 voix pour la demande de subvention.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication.

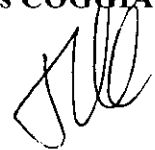
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr/> Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250327-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





M2 Construction

La Pieva

20160 Vico

TVA N° FR15982437535

Tél Da Silva Marc : 06 48 16 09 82

Tél Da Silva Manu : 06 73 99 22 21

MAIRIE DE COGGIA

Révision de la toiture de la mairie

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	U.	PRIX U.	REM.	TVA	TOTAL HT
1	Montage et démontage d'échafaudage uniquement pour la reprise de corniches	1,00	ens	2 000,00 €		10,00 %	2 000,00 €
2	Scellement de tuiles	1,00	ens	3 500,00 €		10,00 %	3 500,00 €
3	Scellement de faîtières	1,00	ens	2 500,00 €		10,00 %	2 500,00 €
4	Reprises des corniches en béton	1,00	ens	2 750,00 €		10,00 %	2 750,00 €
5	Dépose des gouttières (Façade avant)	1,00	ens	450,00 €		10,00 %	450,00 €
6	Dépose des gouttières (Façade arrière)	1,00	ens	250,00 €		10,00 %	250,00 €
7	Fournitures et poses de gouttières en aluminium moulé couleur gris - Gouttières (56 ml) - Descentes de gouttières (36 ml) - naissances coudées (4 u) - dauphins de 1m (4 u)	1,00	ens	6 700,00 €		10,00 %	6 700,00 €
8	Location nacelle diesel < 23 m - Location nacelle diésel < 23 M (1 jour)	1,00	fft	750,00 €		10,00 %	750,00 €
9	Nettoyage du chantier	1,00	fft	450,00 €		10,00 %	450,00 €

OK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250327-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

M2 CONSTRUCTION - La Pieva, 20160 Vico, France - SARL au capital de 1000 € - 982437535 RCS AJACCIO - APE : 43.99C

Tél : 06 48 16 09 82 - Email : m2construction.vico@gmail.com

Garantie décennale - ALLIANZ - 34 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, France - Couverture : FRANCE

D202500097

Page 1 sur 2



Conditions de paiement

Acompte de 30 % à la signature soit 6 385,50 € TTC

Reste à facturer : 14 899,50 € TTC

Méthodes de paiement acceptées : Chèque, Virement bancaire.

IBAN : FR76 1200 6000 1282 1081 7590 360

BIC/SWIFT : AGRIFRPP820

Total net HT	19 350,00 €
TVA 10,00 %	1 935,00 €
Total TTC	21 285,00 €

NET À PAYER 21 285,00 €

Pour l'entreprise



M2 Construction

DA SILVA MARC : 06 48 16 09 82

DA SILVA MANU : 06 73 99 22 21

Siret : 982 437 535 00015

Code APE : 4399 C

Pour le client

Mention "Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord", date et signature

..... / /

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250327-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



M2 CONSTRUCTION - La Pieva, 20160 Vico, France - SARL au capital de 1000 € - 982437535 RCS AJACCIO - APE : 43.99C

Tél : 06 48 16 09 82 - Email : m2construction.vico@gmail.com

Garantie décennale - ALLIANZ - 34 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, France - Couverture : FRANCE

D202500097

Page 2 sur 2